**REUNION DU 23 JUIN 2020**

L’An deux mil vingt, le vingt-trois juin,

le Conseil Municipal de la commune de LASSAY SUR CROISNE dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur François GAUTRY,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2020

**Présents** : M. GAUTRY, Maire, Mme BOILEAU, Adjoint, Mme GOUNIA, M. MARGUERAY,

Mme DUFLOS-BRETON, Mme MOTTE, M. BERNARD, Mme GUILLAUME, M. DESCHAMBRES,

**Absent ayant donné procuration** : M. BAUD a donné procuration à Mme BOILEAU

**Secrétaire de séance :** Mme BOILEAU

-----------------

**ORDRE DU JOUR**

* Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020
* Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public
* Subventions 2020
* Désignation des membres de la CCID
* Compte-rendu de l’avancement des projets 2021
* Compte-rendu des travaux de l’église
* Compte-rendu du conseil d’école de Mur de Sologne
* Compte-rendu de la mise en place des bornes wi-fi
* Régie de l’aire de camping-cars
* Achat du hangar situé à « la Saugère » par la Communauté de Communes Val de Cher – Controis

pour un montant de 400 000 € - présentation en vidéo par M. Toeloose

* Affaires et questions diverses à présenter par écrit

---------------------

Avant d’ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un dossier à l’ordre du jour : redevance d’occupation du domaine public ORANGE 2020. Accord des membres présents.

-------------------

Le précédent compte-rendu est approuvé et signé des membres présents.

------------------

**Délibération**

**n° 2020.06.01**

**OBJET : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article R 1617-24,

Vu le Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 modifié relatif à l’autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que le CGCT pose comme principe que chaque poursuite d’un débiteur d’une collectivité locale n’ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit recevoir l’accord préalable de l’ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 modifié étend la faculté pour l’ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites,

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable public de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d’oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

• Décide de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d’oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour l’ensemble des budgets de la commune de Lassay sur Croisne,

• Mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches à intervenir pour l’exécution de la présente délibération.

------------------------

**Délibération**

**n°2020.06.02**

**OBJET : PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant vingt-quatre noms, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

DRESSE la liste de présentation suivante :

**NOMS Date de Naissance Adresse Impositions**

**Directes locales**

1 – M. MAUDHUY Dominique 25.10.1955 Les Mulonnières TH/TF

2 – M. BAUD Michel 15.03.1955 12 route de Mur TH/TF

3 – Mme BOILEAU Martine 11.06.1956 Bois Simon TH/TF

4 – M. TISON Yves 14.10.1953 8 le Bois des Chevreuils TH/TF

5 – M. TOELOOSE Cédric 31.12.1974 6 route de Mur TH/TF

6 – Mme BRION Gaëlle 27.07.1993 2 route de Pruniers INCONNUE

7 – Mme GUILLAUME Evelyne 04.09.1960 6 le Bois des Chevreuils TH/TF

8 – M. THOMAS Julien 15.01.1980 3 lotissement les acacias TH/TF

9 – M. GERMAIN Jérôme 18.02.1977 2 rue des Haies TH/TF

10 – Mme MEUNIER Stéphanie 30.07.1974 La Petite Bretonnière TH/TF

11 – Mme MEDINA Catherine 19.07.1955 15 lotissement les Haies TH/TF

12 – M. FENEROL Yves 29.12.1946 Les Mulonnières TH/TF

13 – M. DANLOUX Michel 10.12.1950 9 lotissement les Acacias TH/TF

14 – Mme BOURDILLON Marie 31.03.1984 8 route de Romorantin TH/TF

15 – Mme ROSE Agnès 01.08.1954 14 le Bois des Chevreuils TH/TF

16 – M. DEMANGEL Francis 17.09.1963 8 route de Mur TH/TF

17 – Mme TURPIN Danièle 15.08.1951 1 route de Mur TH/TF

18 – M. PINGLIEZ Yannick 08.03.1969 1 route de Pruniers TH/TF

19 – Mme POTET Rachel 01.02.1974 8 les Charmilles TH/TF

20 – M. BRETON Michel 21.03.1950 Les Mulonnières TH/TF

21 – M. DEGOUTE Philippe 26.03.1939 4 route de Mur TH/TF

22 – Mme MOTTE Béatrice 20.05.1948 La Mothe TH/TF

23 – Mme ROUSSEAU Séverine 30.06.1976 Les Mulonnières TH/TF

24 – Mme DOLY Alexia 16.12.1980 Les Mulonnières TH/TF

---------------------------

**Délibération**

**n° 2020.06.03**

**OBJET : REDEVANCE ORANGE 2020**

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d’application du 30 mai 1997, Orange doit déclarer les installations d’infrastructures de télécommunications existantes sur le domaine public routier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’appliquer le montant annuel maximum de la redevance pour l’occupation du domaine public pour les installations d’Orange.

5.1 km d’artères (utilisations du sous-sol) = 5.161 x 41.56 € = 214.49 €

7.3 km d’artères aériennes = 7.338 x 54.30 € = 407.55 €

1 m2 d’emprise au sol : 27.77 x 1 = 27.77 €

**Redevance totale : 649.81 €**

**Délibération**

**n° 2020.06.04**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

. Association « Lassay Loisirs »  100 €

. Association « Tamalou » 100 €

. Société de Musique « La Muroise «  100 €

. Société Protectrice des Animaux  270 €

. Association des Conciliateurs de Justice de Loir et Cher 20 €

. Souvenir Français  75 €

. CFA 160 €

. CFA MFEO 60 €

TOTAL ………………………………………………………………………… 885 €

----------------------------

Mme Guillaume propose de verser une subvention à l’UNRPA de Mur de Sologne. Après discussion, M. le Maire propose de rencontrer la Présidente de l’UNRPA. Affaire à suivre.

--------------------------------

**COMPTE-RENDU DE L’AVANCEMENT DES PROJETS 2021**

Projet d’aménagement d’un chemin piétonnier reliant le centre-bourg aux lotissement « le Bois des Chevreuils » et « les Haies ». L’Agence Technique Départementale 41 s’est rendue sur place en présence de M. le Maire, M. Baud et Mme Boileau afin de définir le tracé du chemin et les modalités d’aménagement pour assurer la sécurité des utilisateurs. Affaire à suivre.

-----------------------------

**TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES ET DU PORCHE DE L’EGLISE ST HILAIRE**

Présentation par Mme Motte de l’avancement des travaux de l’église St Hilaire.

------------------------------

**COMPTE-RENDU CONSEIL D’ECOLE DE MUR DE SOLOGNE**

Compte-rendu par Mme Guillaume de la réunion du Conseil d’Ecole de Mur de Sologne. Reprise de 103 élèves sur 173 inscrits. Dans le cadre du COVID 19, 3 sorties ont été mises en place. En fonction des nouvelles mesures gouvernementales, un pique-nique clôturera l’année scolaire.

------------------------------

**REGIE DE L’AIRE DE CAMPING-CARS**

Pour faire suite au décès de M. Bourquard, régisseur de l’aire de camping-cars, M. le Maire fait part qu’il faut nommer un nouveau régisseur pour l’encaissement des recettes. Actuellement, Jean-Michel, employé communal, gère la régie des camping-cars durant ses heures de travail. Après discussion, Mme Gounia se propose de gérer les comptes et de déposer les fonds à la Trésorerie, M. Bernard se propose de gérer l’encaissement des sommes auprès des camping-caristes. Monsieur le Maire propose aux membres de la commission Aire de camping-cars/étang communal ainsi que Mme Gounia, Mme Boileau, Mme Guillaume et Jean-Michel de se réunir le vendredi 26 juin pour définir les nouveaux régisseurs. Affaire à suivre.

**Délibération**

**n° 2020.06.05**

**OBJET : AIRE DE CAMPING-CARS – MODIFICATION DE LA TARIFICATION**

Vu la délibération du 30 juin 2017 fixant la tarification de la location des emplacements ainsi que la fourniture d’eau et d’électricité,

Vu la demande des camping caristes de pouvoir pêcher dans l’étang communal,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**DECIDE**

* de fixer le tarif de la pêche dans l’étang communal à 5 euros par emplacement pour un séjour de 24 heures.
* que les tarifs de location des emplacements ainsi que la fourniture d’eau et d’électricité restent fixés à 5 euros.

--------------------------------------

**ACHAT DU HANGAR SITUE A « LA SAUGERE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER – CONTROIS POUR UN MONTANT DE 400 000 €.**

La société CANARD, spécialisée dans la conception des cercueils, possède actuellement un hangar sur le territoire de la commune au lieu-dit « La Saugère ». Du fait de l’activité croissante de cette entreprise, le hangar actuel n’est plus adapté au stockage des cercueils. Après de nombreux échanges avec le Président de la Communauté de Communes, M. le Maire fait part que le conseil communautaire a donné son accord pour l’achat d’un terrain et la construction d’un nouvel hangar. Présentation vidéo des activités de cet établissement.

---------------------------------

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

* Mme Duflos-Breton qui gère le site internet souhaiterait que d’autres membres du conseil connaissent le fonctionnement du site. Elle propose de former Mme Motte et M. Baud.

Elle propose également la réalisation d’un livret sur l’histoire du village en collaboration avec M. Delsart, qui a déjà réalisé, il y a plusieurs années, une brochure sur la commune. Accord de l’ensemble des membres présents.

* Réparation de la porte des toilettes publiques.
* Informations sur la mise en place de la WI-FI

--------------------------------

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

-----------------------------

**Récapitulatif des délibérations de la séance du 23.06.2020**

* 2020.06.01 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public
* 2020.06.02 : Proposition des commissaires pour la commission communale des impôts directs
* 2020.06.03 : Redevance ORANGE 2020
* 2020.06.04 : Subventions 2020
* 2020.06.05 : Aire de camping cars – modification de la tarification

------------------------------